

ANNEXE B

Produits non nucléaires pour réacteurs:

1. *Deutérium et eau lourde:* le deutérium et tout composé du deutérium dans lequel la proportion du deutérium par rapport à l'hydrogène excède 1:5000, destiné à être utilisé dans un réacteur nucléaire tel que défini en 1 de l'annexe «A», en quantités excédant 200 kg de l'élément deutérium au cours de toute période de 12 mois.
2. *Graphite de qualité nucléaire:* graphite d'un degré de pureté supérieur à 5 parties par million de bore équivalent, d'une masse volumique supérieure à 1.50 gramme par centimètre cube, en quantités excédant 30 tonnes métriques pendant toute période de 12 mois.